



Numéro 241, 15 janvier 2013

Nouvelles du marché du carbone

Faible probabilité que l'Union Européenne réduise le nombre de quotas carbone octroyés cette année

Le parlement européen doit se prononcer sur une proposition de la Commission européenne de retirer temporairement 900 millions de quotas carbone du marché à partir du mois d'avril.

Des retards législatifs empêcheront probablement la Commission européenne de retirer des quotas d'émission du marché européen du carbone cette année, retardant à 2014 la mise en œuvre du plan pour soutenir les prix du carbone. En effet, la proposition doit d'abord être approuvée par les législateurs et ensuite passer par une longue période administrative de 4 à 5 mois avant de devenir loi.

Ce retrait de quotas a pour objectifs de rééquilibrer le marché en diminuant l'offre afin de rehausser le prix des quotas carbone, qui oscille actuellement entre 6 et 7 euros, et de constituer un incitatif pour les investissements dans les technologies à faible émission de carbone.

Selon les analystes de Thomson Reuters Point Carbon, si la proposition est adoptée, cela pourrait engendrer une hausse des prix des quotas entre 2013 et 2020, avec un pic de 14 euros en 2015 et une moyenne de 11 euros au cours de la période de huit ans. Malte et la Pologne sont les deux seuls pays à avoir exprimé leur opposition jusqu'à présent, tandis que l'Allemagne, dont la position sera décisive, reste divisée à ce sujet.

Pour en savoir plus :

<http://www.pointcarbon.com/news/1.2128499>

http://ec.europa.eu/clima/policies/ets/reform/index_en.htm

http://ec.europa.eu/clima/policies/ets/cap/auctioning/docs/com_2012_416_en.pdf

Nouvelles du MDP

Premières unités de réductions certifiées des émissions délivrées pour un programme d'activité du MDP

Le Conseil exécutif du Mécanisme de Développement Propre (MDP) a délivré les premières Unités de réductions certifiées des émissions (URCE) générées par un programme d'activités du MDP (PoA en anglais pour Program of activities).

Le PoA d'utilisation intelligente de l'énergie au Mexique (CUIDEMOS en espagnol pour Campana De Uso Inteligente De Energia) a été le premier PoA à être enregistré par le Conseil exécutif du MDP en juillet 2009. Il porte sur la distribution gratuite d'ampoules éco-énergétiques aux ménages dans l'État de Puebla, au Mexique, en remplacement de l'utilisation des ampoules à incandescence. Le Programme d'action est aujourd'hui le premier à se voir délivrer des URCE avec l'octroi de 19 000 URCE.

À ce jour, plus de 57 PoA ont été enregistrés et plus de 300 autres ont entamé des démarches pour y parvenir.

Pour en savoir plus :

http://cdm.unfccc.int/CDMNews/issues/issues/I_X7P0W8TVVH4IM4ZOZWC2GMEI1TNXVE/viewnewsitem.html

http://cdm.unfccc.int/ProgrammeOfActivities/poa_db/17BH6AJX524TYQUZF8KGCWV3OIPS/E9/view

Afrique : le programme d'éclairage solaire enregistré sous le MDP

Le programme « éclairer l'Afrique » de la Société Financière Internationale (SFI) et de la Banque mondiale a annoncé que la société d'énergie propre Barefoot Power a enregistré avec succès son programme d'activités dans le cadre du MDP. Ce programme a concerné plusieurs pays comme le Kenya, le Ghana, le Cameroun, la République Démocratique du Congo, le Sénégal, la Tanzanie, l'Éthiopie et le Rwanda.

Barefoot Power est un fabricant et distributeur de lanterne solaire. Ces lanternes solaires remplacent les lampes à pétrole. La mission de Barefoot Power est de fournir à dix millions de personnes un éclairage abordable et propre en 2015. Les chiffres du programme démontrent que l'utilisation de l'éclairage solaire de quatre millions de personnes en Afrique au cours des trois dernières années a empêché l'émission de 78 000 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre. Abordable et de qualité, l'éclairage solaire s'est avéré avoir des effets positifs sur la santé, la génération de revenus et l'éducation.

L'entreprise souhaite utiliser les revenus des crédits carbone pour améliorer davantage le rapport qualité-prix de ses produits d'éclairage.

Pour en savoir plus :

<http://climate-l.iisd.org/news/barefoot-power%E2%80%99s-solar-lighting-activities-registered-under-the-cdm/>

<http://www.lightingafrica.org/newsroom/stories/item/312.html>

Le MDP pour capitaliser le Fonds Vert pour le climat ?

Lors de la conférence sur les changements climatiques de Doha, qui s'est tenue du 26 novembre au 7 décembre 2012, la question de savoir comment les pays développés parviendront à mobiliser 100 milliards USD par an d'ici 2020 pour capitaliser le Fonds Vert pour le climat a retenu l'attention.

Le MDP a attiré plus de 200 milliards USD d'investissements essentiellement privés sur des projets d'atténuation des changements climatiques pour plus de 5 000 projets dans des pays en développement qui ont déjà permis de réduire plus d'un milliard de tCO₂éq. en 10 ans, soit le niveau annuel d'émissions de l'Allemagne.

Le MDP peut donc être considéré comme un outil de politique publique efficace, avec un effet de levier sur les investissements privés pour l'atténuation au changement climatique dans plusieurs secteurs. Cet outil est également important du point de vue du renforcement des capacités au regard du nombre croissant de projets financés par des investissements nationaux privés dans des pays en développement.

Toutefois, le MDP est remis en question, notamment pour son intégrité environnementale, la complexité de ses procédures administratives et sa contribution au développement durable. En outre, la demande pour les crédits provenant principalement du marché du carbone européen s'est affaiblie, faisant chuter le prix des crédits MDP en dessous de 1 € par tCO₂éq., sans perspective de rebond. La pertinence du MDP comme outil d'avenir pour l'atténuation est donc sérieusement mise en doute.

Comme l'a suggéré récemment le Dialogue stratégique du MDP, des décisions politiques claires visant à accroître et à diversifier la demande en crédits carbone sont nécessaires pour restaurer un prix du carbone durable et un climat favorable à l'investissement. Elles pourraient prendre la forme d'engagements plus ambitieux de réduction des émissions et/ou de l'utilisation du MDP dans les marchés régionaux et les fonds multilatéraux en cours de constitution. De telles réformes du MDP permettraient d'avoir un effet de levier important pour atteindre l'objectif de 100 milliards de dollars par an d'ici 2020.

Pour en savoir plus :

<http://www.cdclimat.com/Tendances-Carbone-no75-Le-MDP-ne-jetons-pas-aux-oublies-un-outil-qui-a-leve-plus-de-200-milliards-de-dollars.html>

http://www.cdmpolicydialogue.org/research/1030_complementarities.pdf

<http://www.cdmpolicydialogue.org/report/rpt110912.pdf>

Dossier thématique

Les décisions de Doha et leurs implications sur le marché du carbone.

La conférence de Durban, qui s'était tenue en décembre 2011, avait conduit à des avancées essentielles dans le processus de négociation sur les changements climatiques. En effet, elle avait à la fois permis de lancer une seconde période d'engagement du Protocole de Kyoto et d'orienter les négociations vers l'action post-2020 avec le lancement de la plate-forme de Durban. L'année 2012 et la conférence de Doha devaient donc d'une part, permettre la transition entre le Plan d'action de Bali et la plate-forme de Durban et, d'autre part, concrétiser le lancement de la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto.

La conférence de Doha devait contribuer à lever l'incertitude qui pèse sur l'avenir du marché du carbone. En effet, le prix des crédits carbone du Protocole de Kyoto au titre du mécanisme pour un développement propre et de la mise en œuvre conjointe est tombé au-dessous de 1 € par tonne d'équivalent CO₂.

Les **principaux résultats de la conférence de Doha**, qui s'est tenue du 26 novembre au 8 décembre 2012, ont porté sur :

- Les détails de la deuxième période du protocole de Kyoto avec des objectifs de réduction des émissions qui pourront être révisés d'ici à 2014;
- La fermeture des voies de négociations établies à Bali (feuille de route de Bali);
- Un plan de travail pour la plate-forme de Durban en 2013.

A Doha, la **poursuite des mécanismes de marché du Protocole de Kyoto**, implicitement acquise à Durban, a été confirmée. Le processus de leur amélioration a également été étendu. Néanmoins, l'enjeu de la faible demande pour les crédits carbone- qui n'est que marginalement de la compétence de la CCNUCC - n'a pas été résolu. La création de nouveaux marchés du carbone aux échelles nationale et locale et l'engagement de nombreux pays à ne pas acheter des Unités de quantité attribuées (UQA) au titre du Protocole de Kyoto pourraient toutefois conduire à une légère augmentation de la demande de crédits carbone.

À Doha, la **limitation de l'utilisation des crédits des mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto** (MDP et MOC) pour les pays qui n'ont pas d'engagement au titre de la

seconde période a constitué un enjeu d'intérêt. Il a finalement été décidé que les pays développés qui n'ont pas pris d'objectif de réduction de leurs émissions pour la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto ne pourront ni transférer ni acheter des quotas ou des crédits de carbone éligibles pour cette période. En ce qui concerne les URCE, l'impact de cette décision est limité étant donné que, depuis septembre 2012, il est possible d'annuler directement des URCE sans passer par le registre d'un pays ayant des engagements sous le Protocole de Kyoto. Ces pays devraient également être en mesure d'acquérir des URCE en finançant directement des projets MDP.

Au cours de l'année 2012, des recommandations sur **la réforme du MDP** ont été faites par un groupe de haut niveau, le «Dialogue stratégique du MDP». La conférence de Doha a acté le fait que le Conseil exécutif du MDP devrait examiner ces recommandations dans le processus de révision du mécanisme prévu pour 2013. Le mandat du Conseil exécutif du MDP a été prolongé. En particulier, il portera sur la mise en œuvre de cadres volontaires pour que les projets respectent des objectifs de développement durable ainsi que sur les améliorations des méthodes de surveillance et de démonstration de l'additionnalité. Des centres régionaux devraient être établis par le secrétariat de la CCNUCC pour former et aider au développement de projets MDP dans les pays en développement.

La réforme de la Mise en œuvre conjointe (MOC) est plus précisément encadrée avec la fusion des deux pistes du MDP et de la MOC pour les niveaux de référence, la surveillance et la déclaration des réductions d'émissions, la mise en œuvre d'une procédure d'appel des décisions, et la convergence des procédures d'accréditation des auditeurs, sous la supervision de l'ONU. L'organe de mise en œuvre de la CCNUCC (SBI en anglais pour *Subsidiary body for implementation*) travaille également sur une procédure de délivrance d'unités de réduction des émissions (URE) transitoires. Enfin, une taxe de 2 % a été introduite sur la délivrance d'URE en faveur du Fonds pour l'adaptation.

Les amendements au Protocole de Kyoto ouvrent la **possibilité d'accès à de nouveaux mécanismes** et proposent également aux pays la possibilité de se conformer aux engagements d'atténuation grâce aux nouveaux mécanismes de marché qui seraient reconnus par la CCNUCC dans le cadre du résultat en 2015 de la plate-forme de Durban. Cela ouvre notamment la voie à une demande de reconnaissance de crédits forestiers (REDD+ en anglais pour *Reducing emissions from deforestation and forest degradation and increasing forest carbon stocks*). Le SBI surveillera la mise en œuvre de ces modifications. En attendant 2015, les processus existants se poursuivront et pourront fournir une base pour la définition de nouveaux mécanismes.

Alors que le rythme peut être perçu comme lent au niveau international, cela ne reflète pas nécessairement une inactivité au niveau national comme en témoigne le développement des marchés nationaux du carbone dans le monde. L'Australie et l'Union européenne ont annoncé la mise en relation de leurs deux marchés, la Chine a pris des mesures concrètes pour mettre en place un marché national du carbone d'ici à 2015, les marchés californien et

québécois ont débuté à compter du 1^{er} janvier 2013 et la Corée du Sud a adopté une loi sur le marché du carbone pour une mise en œuvre en 2015.

Pour en savoir plus :

http://unfccc.int/files/meetings/doha_nov_2012/decisions/application/pdf/cmp8_cdm_v1.pdf

http://unfccc.int/files/meetings/doha_nov_2012/decisions/application/pdf/cmp8_ji.pdf

<http://www.iisd.ca/climate/cop18/enb/>

<http://www.cdcclimat.com/Point-Climat-no24-Negociations-internationales-COP-18-on-Doha-bien-s-en-contenter.html>

<http://cdm.unfccc.int/faq/index.html>

Sélection de rapports d'intérêt et de sources d'information utiles

- Décembre 2012 enregistre le plus faible nombre de soumissions MDP mensuel depuis mai 2005, avec un dépôt de seulement 17 nouveaux projets MDP (plus 4 resoumissions)
- Perspectives sur le passé, le présent et l'avenir du MDP par un développeur de projet, voir www.sindicatum.com
- Comment les projets de grande envergure d'alimentation énergétique peuvent nuire à l'intégrité du MDP, voir www.sei-international.org
- Le MDP comme principal outil d'investissement dans l'énergie propre des pays en développement, voir www.sindicatum.com
- L'autorité boursière des émissions allemandes (DEHSt) a commandé une étude sur l'avenir de la coexistence du MDP avec les régimes de compensation au Japon, en Australie, en Californie et en Corée du Sud, voir www.jiko-bmu.de
- Un rapport de l'AIE examine le rôle actuel du financement climat dans le financement des projets d'efficacité énergétique (EE), voir <http://www.iea.org/publications/freepublications/publication/name,34528,en.html>
- Voici une chance de partager toute contribution, des recommandations, des commentaires que vous avez sur le Mécanisme de Développement Propre, directement avec le Conseil exécutif du MDP. Les fiches de commentaires sont dues avant le 23 janvier, voir http://cdm.unfccc.int/public_inputs/2012/eb70_07/index.html

Projets et programmes d'activités du MDP sur le site de la CCNUCC (mise à jour le 14 janvier 2013)

- Projets dans le portefeuille de la CCNUCC : 4,8 milliards de tCO₂éq. attendues d'ici fin 2015 et 7,6 milliards de tCO₂éq. attendues d'ici fin 2020
- Projets soumis pour enregistrement : 546 (4 604 896 tCO₂-éq./an)

- Projets enregistrés : 5760 (2,19 milliards de tCO₂éq./an et 4,09 milliards de tCO₂éq. attendues d'ici fin 2015), dont 393 dans des pays membres et observateurs de l'OIF :
 - Afrique : 2 au Cameroun, 3 en Côte d'Ivoire, 11 en Égypte, 1 au Ghana, 3 à Madagascar, 1 au Mali, 2 à Maurice, 8 au Maroc, 1 en Mauritanie, 6 au Niger, 2 en République Démocratique du Congo, 3 au Rwanda, 5 au Sénégal, 3 en Tunisie
 - Amérique latine : 8 en République Dominicaine, 10 en Uruguay
 - Asie- Pacifique : 7 au Cambodge, 4 au Laos, 89 en Thaïlande, 183 au Vietnam
 - Europe et Asie centrale : 3 en Albanie, 2 en Ancienne République yougoslave de Macédoine, 5 en Arménie, 1 en Bosnie-Herzégovine, 9 à Chypre, 3 en Géorgie, 4 en Moldavie, 5 en Serbie
 - Moyen-Orient : 9 aux Émirats Arabes Unis et 1 au Qatar
- Programmes d'activités : 68 enregistrés, 1 programme en cours de validation
- URCE émises pour les MDP: 1 179 712 170
- URCE émises pour les PoA : 19 241
- Méthodologies pour les projets de grande ampleur : 112 approuvées (21 consolidées) dont 2 pour les grands projets Bois/Reboisement (1 consolidée)
- Méthodologies pour les projets de faible ampleur : 94 approuvées dont 7 pour les petits projets Bois/Reboisement
- Prix de l'URCE : 0,24 € (Spot) et 0,43 € (décembre 2013)
- AND (Autorité nationale désignée) notifiées : 160 dont 128 situées en pays non Annexe I
- 41 EOD (Entité opérationnelle désignée) accréditées
- Nombre de pays visés à l'Annexe I ayant une Autorité nationale désignée : 32 dont 15 pays membres et observateurs de l'OIF
- Nombre de pays non visés à l'Annexe I ayant une Autorité nationale désignée : 128 dont 54 pays membres et observateurs de l'OIF
- 38 pays n'ont pas d'Autorité nationale désignée dont 29 pays non visés à l'Annexe I et 14 pays membres et observateurs de l'OIF

- Nombre d'Entités opérationnelles désignées ayant un bureau dans un pays visé à l'Annexe I : 26 (Espagne, Japon, Canada, France, Allemagne, Royaume-Uni, Norvège, Italie, Suisse et Turquie)
- Nombre d'Entités opérationnelles désignées ayant un bureau dans un pays non visé à l'Annexe I : 15 (Afrique du Sud, Chine, Inde, Colombie, Corée du Sud et Malaisie)

Les évènements à venir

- 2013, Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau
- 14 au 18 janvier 2013, Vienne (Autriche), 2^e réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement forestier du FNUF
- 21 au 28 janvier 2013, Addis-Abeba (Ethiopie), 20^e Sommet de l'Union africaine

Nouvelles Francophones du marché du carbone et du MDP est un bulletin bimensuel édité par l'IEPF dans le cadre de l'Initiative francophone de Partenariat pour le MDP lancée en avril 2005 par la communauté francophone à Montréal. Les bulletins sont rédigés par ÉcoRessources Carbone (<http://www.ecoressources.com/carbone>) pour le compte de l'IEPF.

Pour s'abonner au bulletin : <http://www.mediaterre.org/mailman/listinfo/initiative-mdp>

Vous pouvez écrire à l'animateur du réseau Initiative francophone de partenariat pour le MDP à : initiative-mdp-animateur@mediaterre.org